



## EXTRAIT DU RÉGISTRE

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N°19 :**

DEMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-  
DEVELOPPEMENT – BORDEAUX  
METROPOLE / VILLE DU BOUSCAT –  
2018 – 2020 – AVENANT N°1

### **Séance ordinaire du 23 Février 2021**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 1**

**Excusés : 3**

**Présents :** Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

**Absent :**

**Secrétaire :** Bruno QUERE

**DOSSIER 19 : DEMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-DEVELOPPEMENT –  
BORDEAUX METROPOLE / VILLE DU BOUSCAT – 2018 – 2020 –  
AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

Par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil Municipal de la Ville du Bouscat avait entériné les termes du contrat de co-développement 4<sup>ème</sup> génération associant la Ville et Bordeaux Métropole pour la période 2018-2020. Il avait également autorisé M. le Maire à le signer.

Les contrats de co-développement traduisent les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les projets de territoire communaux et métropolitains tant dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement économique, de la voirie, des déplacements que du développement durable.

Afin d'assurer la continuité des projets engagés et garantir un temps suffisant de dialogue et d'échanges entre les communes et Bordeaux Métropole dans le cadre des préparations des contrats de co-développement 5<sup>ème</sup> génération, il a été décidé par Bordeaux Métropole de prolonger d'une année la durée des contrats de 4<sup>ème</sup> génération dans le cadre d'un avenant.

C'est l'occasion pour la commune de formuler des ajustements aux actions engagées et tenir compte de nouvelles actions Métropolitaines liées au plan vélo ou à la préservation de la biodiversité. L'ensemble des demandes de la ville ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de Bordeaux Métropole pour une prise en compte dans le présent avenant.

Les maintien, requalification, ou adjonctions de nouvelles actions dans le cadre de cet avenant sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Ainsi

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2020,

Considérant tout l'intérêt de la démarche contractuelle autour d'objectifs partagés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :**  
**34 voix POUR,**

**Article 1 :** Approuve les actions définies dans l'avenant N°1 au contrat de co-développement de 4<sup>ème</sup> génération entre la Ville et Bordeaux Métropole,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET